

Maitriser le diagnostic de performance énergétique (DPE)



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis).



21 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 795,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples)
durant le parcours permettant de
s'auto-évaluer (quiz, exercices glisser /
déposer ; texte à trou) et avec le
formateur collectivement, quiz (jeux
dynamiques), participation et réponses
aux questions du formateur

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de
formation

PARTICIPANTS

Nombre maximum : 15



PUBLIC

Toute personne qui souhaite maitriser les diagnostics de performance énergétique (DPE) :

- Architectes
- Maitres d'oeuvre
- Maitres d'ouvrage
- Economiste de la construction



PRÉREQUIS

Aucun prérequis



OBJECTIFS

Maitriser le Diagnostic de Performance énergétique ; Comprendre l'élaboration d'un diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste ; Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode ; Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser ; Etre en mesure de proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental ; Comprendre les rapports de diagnostic de performance énergétique.





PROGRAMME

Conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021 dans le domaine DPE sans mention applicable en France Métropolitaine :
Les généralités sur le bâtiment : la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives ; La thermique du bâtiment ; L'enveloppe du bâtiment : les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales ; les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ; les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels ; Les systèmes : les réseaux de chaleur, les équipements techniques ; les principaux équipements de ventilation : simple et double flux ; les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ; les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ; les technologies innovantes ; les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ; la mise en place d'énergies renouvelables ; les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels ; Les textes réglementaires : les textes législatifs et réglementaires sur le sujet.



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'énergie ou la thermie (minimum 5 ans)



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)
Matériel requis pour formations en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

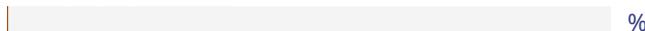
Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



%

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM



04 66 21 21 46

